

REFRIGEL PS -35

Liquide de refroidissement de type organique hydrure PSi-OAT, prêt à l'emploi.

NORMES ET SPECIFICATIONS

Spécifications :

- AFNOR NF R 15-601 TYPE 3
- ASTM D3306 TYPE III
- ASTM D 4985
- BS 6580:2010
- FVV Heft R530:2010
- JIS K 2234:2006
- UNE 26-361-88/1

Recommandations :

- AS/NZS 2108:2004 TYPE A
- BMW LC-18, LC-97, LC-87
- CASE IH Agriculture JIC-501
- CAT / MWM TR 0199-99-2091
- Chrysler MS 7170
- CUMMINS 85T8-2
- DEUTZ DQC CA-14
- DTFR 29C120
- FIAT 9.55523
- FORD ESD-M97B49-A
- GB 29743-2013 (PC only)
- GME L1301 (Opel, Vauxhall)
- IVECO 18-1830
- MAN 324 TYPE NF
- MAN 324 TYPE Si-OAT
- MB 325.0 / MB 325.5
- MTU MTL 5048
- SKODA 61-0-0257
- TESLA (Model S / X / 3 / Y)
- TOYOTA 1WW/2WW
- VOLVO CARS 128 6083 / 002
- VOLVO CARS (TR-31854114-002)
- VW TL 774-D/F

APPLICATIONS

- Particulièrement adapté aux moteurs à forte puissance et aux moteurs équipés de radiateurs en aluminium ou alliages légers

PROPRIETES ESSENTIELLES

- Protège les moteurs jusqu'à -35°C.
- Protection de la culasse contre la corrosion à chaud
- Protection des chemises et des pompes à eau contre la cavitation
- Neutre pour les joints et durites
- Exempt de nitrites, amines et phosphates
- Miscible avec les autres liquides de refroidissement

CARACTERISTIQUES TECH.

CARACTERISTIQUES MOYENNES	UNITE	VALEUR MOYENNE	METHODES
Couleur		Vert	DIN 10864
Masse volumique à 20°C	g/ml	1072	DIN 51757
pH		8.6	DIN 51369
Point d'ébullition	°C	≥ 110	ASTM D1120
Point de congélation	°C	-35	ASTM D1120
% de concentré	%	50	

CONSIGNES D'EMPLOI ET DE SECURITE

- ✓ Il est conseillé de vidanger totalement le circuit de refroidissement lors du changement du liquide
- ✓ Nocif en cas d'ingestion, consulter un médecin en cas d'ingestion.
- ✓ Eviter le contact avec la peau
- ✓ Conserver hors de la portée des enfants

Durée maxi de stockage recommandée : 2 ans



Les renseignements contenus dans cette notice sont donnés à titre indicatif. Nous nous réservons le droit d'apporter, sans préavis, toutes modifications à la formulation de nos produits dans le but d'en améliorer les performances ou de les mettre en conformité avec toute nouvelle et éventuelle réglementation les concernant.